

Le sentier de l'épine blanche



Randonnée n°21644943

Une randonnée proposée par ABC RANDO

Un nouveau sentier au départ du parc de nature et de loisirs, le Pôle du Cheval et de l'Âne. Ce sentier est une ode aux chemins creux et aux arbres anciens. Bref ! un beau parcours au balisage équestre mais accessible aux randonneurs pédestres et VTT.

Durée :	6h	Difficulté :	Moyenne
Distance :	25.96km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	101m	Activité :	A cheval
Dénivelé négatif :	107m		
Point haut :	247m	Commune :	La Celle-Condé (18160)
Point bas :	154m		

Description

(D/A) Départ du Pôle du Cheval et de l'Âne.

(1) Regagnez l'entrée du Pôle du Cheval et de l'Âne et tournez à gauche sur la route bitumée avant de reprendre le chemin à gauche qui longe le village de cottages.

(2) Au bout du chemin, au carrefour, regagnez la route sur votre gauche.

(3) Empruntez le premier chemin sur votre gauche, puis poursuivez, au carrefour suivant, sur le chemin du milieu (entre deux barrières).

(4) Arrivés au Cédez-le-passage, débouchez sur la D65 (route d'Issoudun), prenez à gauche jusqu'à la rue du 8 mai, sur votre droite.

(5) Traversez la D925 (route de Châteauroux), et prenez la rue Roger Pearron (ancienne ligne de chemin de fer) en longeant le supermarché Carrefour Market et sa station-service.

(6) Au Stop suivant, bifurquez à droite et face au cimetière, dirigez-vous sur la gauche pour continuer sur la ruelle aux veaux qui se transforme en chemin.

(7) Tournez à gauche et en haut de la côte, prenez le chemin à gauche jusqu'au lieu-dit Les vignes du château, puis à droite et tout de suite à gauche.

(8) Au bout du chemin, prenez à droite jusqu'au lieu-dit Le Riau Baril, passez un pont, puis, prenez le chemin à droite en direction du lieu-dit Le Bois Renaud.

(9) Arrivés à la route, dirigez-vous sur le chemin en face (balise sur une borne) au niveau d'un calvaire.

Au second calvaire sur la route, prenez à droite, puis rejoignez le chemin sur votre droite.

Au carrefour, tournez à gauche pour arriver au lieu-dit Le Bois Renaud.

Prenez ensuite le chemin en face en direction du lieu-dit La Carroux et suivez ce chemin tout droit jusqu'au château d'eau de ce même lieu-dit.

(10) Prenez la toute petite route à droite et peu après, au niveau du piquet, continuez tout droit en laissant le chemin à gauche. (côte 242) Au bout de ce chemin, prenez la petite route à gauche pour passer le lieu-dit Les Baudons. Cette route devient alors chemin. Poursuivez en laissant les deux sentiers sur votre droite, arrivez à un gué (passerelle), poursuivez tout droit en laissant un chemin sur la gauche.

Points de passages

- D/A Le Pôle du Cheval et de l'Âne**
N 46.769474° / E 2.170472° - alt. 161m - km 0
- 1 Longez le village de cottages et le Pôle**
N 46.771055° / E 2.176291° - alt. 155m - km 0.66
 - 2 Cote 176**
N 46.77366° / E 2.165302° - alt. 176m - km 1.55
 - 3 Cote 168**
N 46.76237° / E 2.165562° - alt. 168m - km 2.85
 - 4 D65**
N 46.756735° / E 2.169145° - alt. 165m - km 3.63
 - 5 D925**
N 46.75316° / E 2.169974° - alt. 164m - km 4.15
 - 6 D61**
N 46.751021° / E 2.169633° - alt. 165m - km 4.44
 - 7 Direction Les Vignes du Château**
N 46.748248° / E 2.168593° - alt. 168m - km 5
 - 8 Direction Le Riau Baril**
N 46.740234° / E 2.171728° - alt. 172m - km 6.11
 - 9 Calvaire**
N 46.728294° / E 2.163169° - alt. 203m - km 7.92
 - 10 Lieu-dit La Carroux et son château d'eau**
N 46.71385° / E 2.141646° - alt. 246m - km 10.47
 - 11 Après le lieu-dit La taille brûlée**
N 46.713555° / E 2.118059° - alt. 236m - km 13.27
 - 12 Cote 210**
N 46.731946° / E 2.132795° - alt. 211m - km 16.67
 - 13 Lieu-dit Lassout**
N 46.750313° / E 2.147947° - alt. 188m - km 19.96
 - 14 Lieu-dit Les Cassines**
N 46.75867° / E 2.162334° - alt. 181m - km 22.54
- D/A Le Pôle du Cheval et de l'Âne**
N 46.769426° / E 2.170292° - alt. 161m - km 25.96

(11) Débouchez sur une route et prenez à droite. Dans le virage, prenez le chemin en face. Continuez (côtes 226 et 213) et tournez à droite, au croisement. Traversez par un gué, le Riau des Bailedets. Laissez le premier chemin à gauche pour poursuivre sur le deuxième, à gauche (côte 221).

(12) Au prochain croisement (côte 210), continuez tout droit et prenez ensuite la prochaine sur votre gauche. Regagnez le lieu-dit La Bergerie par la route à gauche. Poursuivez en face. Peu avant le calvaire au sol, continuez à gauche (côte 199). Traversez la D61 (route de Saint-Août) en direction du lieu-dit Lassout.

(13) La route se transforme en chemin. Passez le premier chemin à gauche et dirigez-vous sur le second à droite qui rejoint la D925 (route de Châteauroux). Tournez à droite, puis tournez à gauche sur le premier chemin. Ce chemin d'abord très large se rétrécit un peu et rencontre une toute petite route.

(14) Prenez à gauche pour traverser la D65 (route d'Issoudun), au lieu-dit Les Cassines. Laissez le chemin à droite et continuez sur cette route.

Reprenez le chemin par lequel vous êtes venu, puis trois fois à droite pour regagner le Pôle du Cheval et de l'Âne.

Informations pratiques

Office de Tourisme Lignières Berry Tourisme
32 grande rue 18160 LIGNIERES
02 48 60 20 41

Bureau d'Information Touristique
2 rue Brune 18190 CHATEAUNEUF-SUR-CHER
02 48 60 88 67

accueil@lignieresenberry-tourisme.fr
www.lignieresenberry-tourisme.fr

A proximité

Le Pôle du Cheval et de l'Âne : Parc de nature et de loisirs, ce lieu est le fief de l'âne et du cheval. Théâtre de compétitions nationales et internationales, découvrez ce site sur une journée.

Au programme : calèche, pansage d'ânes, labyrinthe, jeux XXL, explorgames, animations estivales : randonnée-goûter avec un âne...

www.polechevaletane.fr

Possibilité d'une pause pique-nique ou d'une sieste derrière l'église Saint-Germain de La Celle-Condé : un site empreint de sérénité, aménagé pour s'octroyer une pause ou une sieste au bord de l'Arnon. Ne ratez pas les fresques, 6 scènes peintes au XIIe siècle.

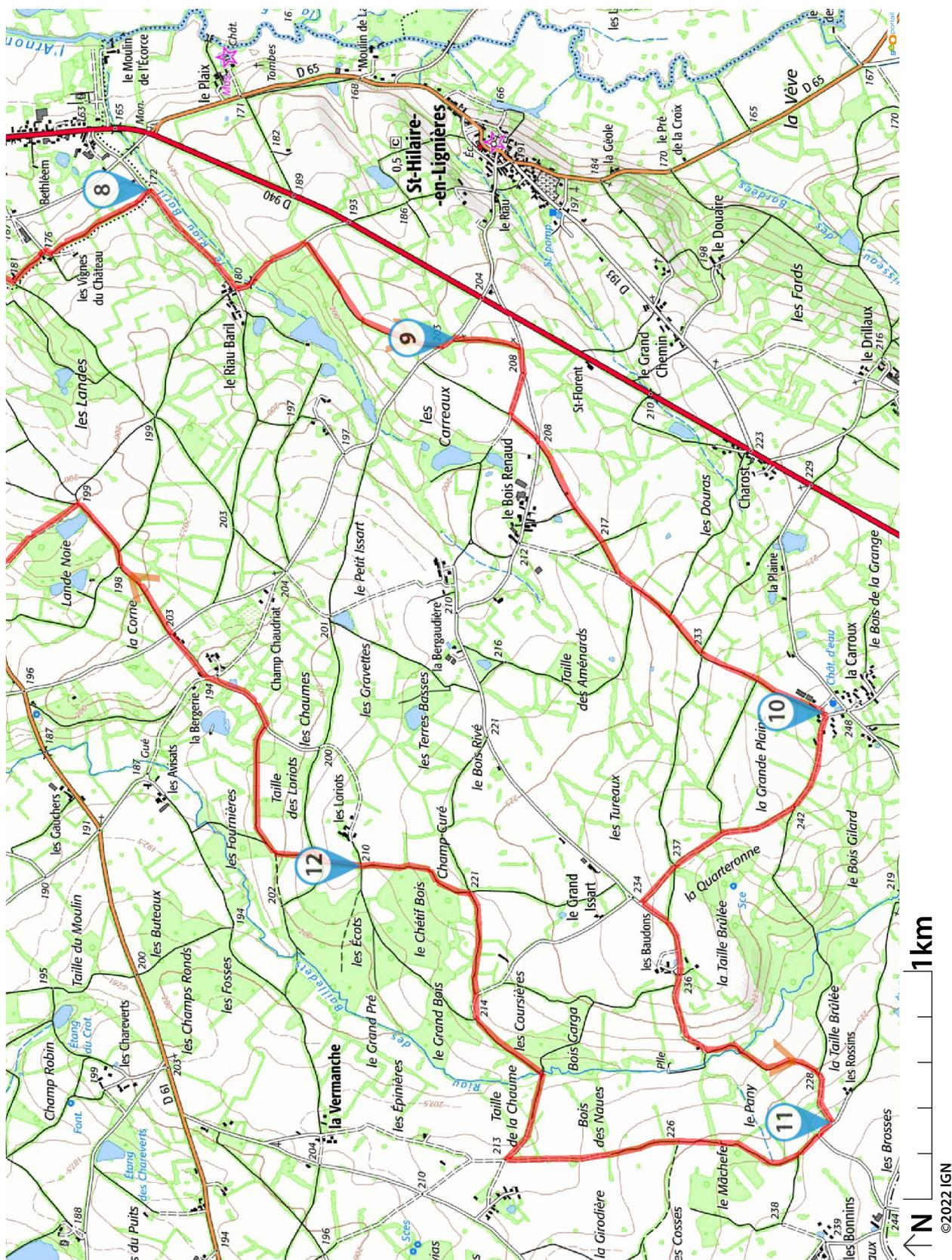
Le Plaix : Musée d'art et traditions paysannes implanté dans un château entouré de douves. C'est le cadre bucolique de la fête paysanne, Le bonheur est dans le Plaix, le week-end suivant le 15 août.

Le musée est ouvert de mai à septembre, les week-ends et sur réservation pour les groupes.

www.thiaulins.com

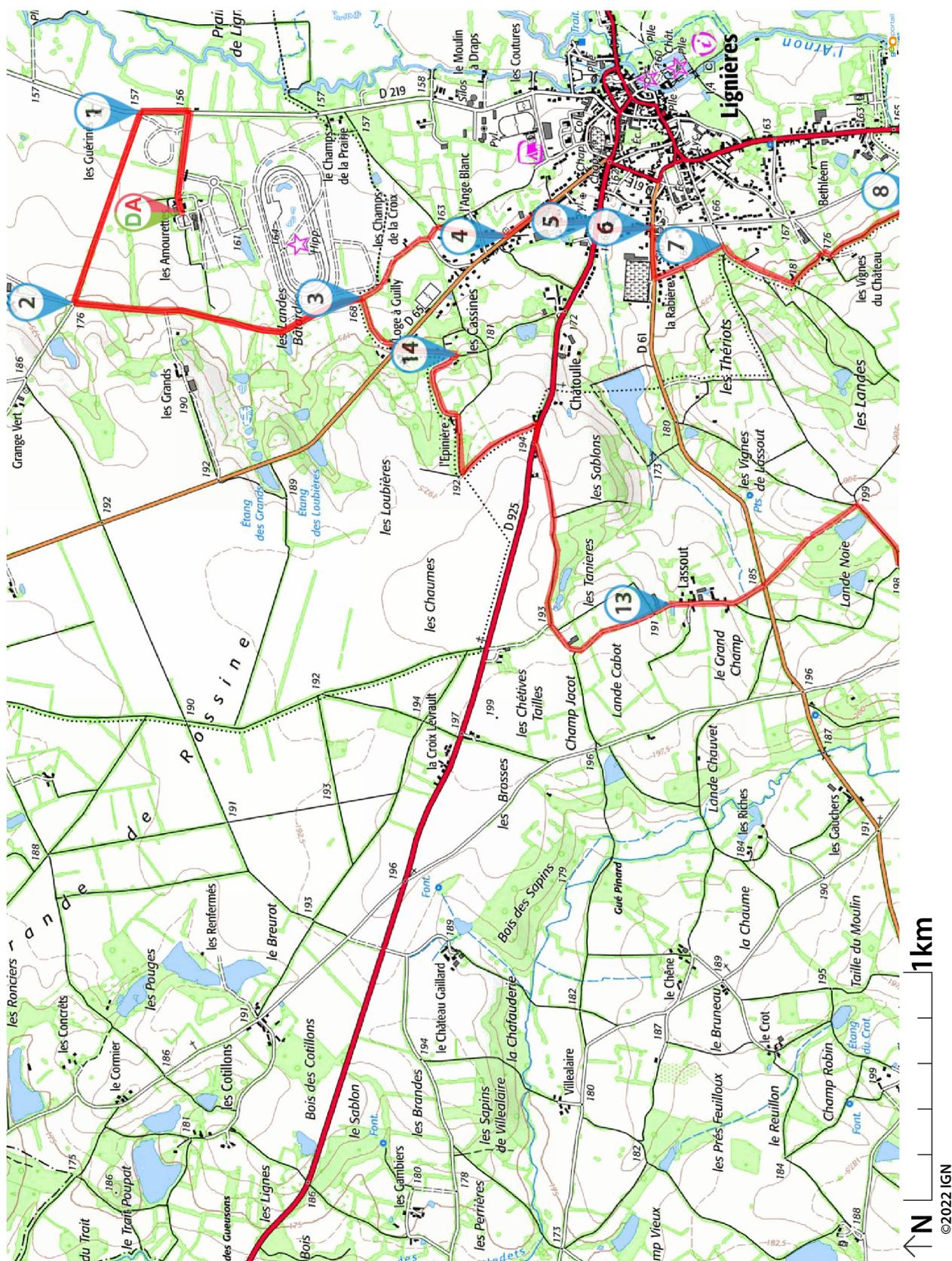
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/21644943>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.